

PORT DU CASQUE

Bien que pas obligatoire pour les personnes de plus de 12 ans, le casque est fortement recommandé. Au sein du club, tout le monde le porte, et nous nous étonnons souvent à juste titre de voir d'autres cyclistes tête nue sur la route.

L'un de nos copains a eu son casque fendu, suite à une chute à vitesse réduite. Cet accessoire a prouvé son utilité.

Le cas échéant, merci de penser à faire une déclaration d'accident sur le site ffvelo.fr, même en cas de blessure paraissant anodine ou de simples dégâts matériels. Selon le cas et le niveau d'assurance, des frais pourront être pris en charge, au vu de justificatifs.